

JOURNEES NATIONALES DE CONCERTATION SUR LA JUSTICE

**RAPPORT DE L'ATELIER
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION**

DATE : DU 25 AU 29 OCTOBRE 2005

LOCAUX DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

DEUXIEME ATELIER : LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION

Modérateurs :

- **Ba Mohamed El Ghali**, Ancien Magistrat
- **Mohamedou Ould Ahmedou Benba**, Professeur Université
- **Mine Ould Abdoullah**, Avocat

Rapporteurs :

- **Ahmed Salem Ould Bouhoubeiny**, Avocat
- **Ba Ramata Samba**, Conseiller Juridique BCM
- **Mohamed Ould Cheikh**, Avocat

Délégation Ministérielle :

- **Nagi Ould Mohamed Mahmoud**, Ministre de l'Enseignement Supérieur
- **Mohameden Ould Bah Ould Hamed**, Secrétaire Général Ministère de la Justice

DEUXIEME ATELIER : RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

Ont pris part aux travaux de cet atelier plus de quarante personnes représentant les magistrats, les avocats, les experts judiciaire, huissiers, greffiers, notaires, gendarmes ainsi que les partis politiques et les représentant des ONG.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants auxquels il a rappelé l'esprit et la méthodologie des journées de concertation basés essentiellement sur l'échange libre, indépendant, objectif et constructif portant sur le rapport provisoire du comité interministériel avant de demander à Monsieur le Conseiller du Ministre de la Justice Monsieur **Mohameden Ould Mendah** de présenter le rapport dans son axe.

Le comité interministériel a, selon lui, avec l'aide d'un comité technique de haut niveau essayé de faire le point de la situation sur le plan des ressources humaines notamment les magistrats, greffiers, secrétaires de greffe et ce dans l'objectif de jeter les bases d'une gestion prévisionnelle des ressources en termes de recrutement, retraite, radiation, motivation. Les questions relatives aux auxiliaires de justice ont été également traitées par le rapport particulièrement les Avocats, Huissiers, Experts et Traducteurs.

Le conseiller du Ministre a souligné que les propositions concrètes sont résumées en introduction du rapport a moyen, court et long terme.

Il a présenté le rapport avec ses aspects innovateurs, pour certains points à titre d'exemple la proposition d'un âge de soixante cinq ans pour la retraite, le système de péréquation se voit supprimé.

Après cette bonne présentation le Président de la séance **Bâ Mohamed El Ghali** a pris la parole pour souligner « nous sommes égaux ici, pour débattre de ce document, je préside juste parce qu'il faut une personne pour assurer la présidence de la séance et gérer la distribution des paroles » Monsieur Bâ Mohamed El Ghali a remercié les auteurs du rapport qui selon lui,

même qualifié de provisoire, constitue des propositions avancées, il s'agit d'un travail de fond fait en un temps record et qui peut, s'il est adopté faire avancer la justice.

Nous aurons pour mission, poursuit le président, soit de rejeter le document ce que je ne souhaite pas pour les raisons que je viens d'évoquer, soit adopter une position d'auto satisfaction (naïve et pas intelligente) qu'on ne souhaite pas non plus soit enfin voir le rapport, l'étudier lui apporter un regard critique, l'analyser et en fin de compte aboutir à une feuille de route à proposer au gouvernement. La balle, dira le président, est dans notre camps, à nous de peaufiner l'outil qui nous a été fourni. En conclusion le président dira qu'il ne propose aucune méthode de travail, il faudra qu'en définitive on arrive à un consensus sinon on aura échoué.

Sur ce, les débats ont commencé. Les participants ont pour l'essentiel loué le rapport provisoire et son contenu relativement exhaustif et fait en un temps record tout en mentionnant unanimes l'importance pour notre pays de l'organisation de ces journées de concertations décisives pour l'avenir de la Mauritanie. Les participants ont mesuré l'importance de la mission qui leur est offerte d'analyser le contenu du document et de lui apporter les modifications nécessaires tout en souhaitant que ce document, à la différence des précédents contribue effectivement à améliorer le service public de la justice.

En ce qui concerne la forme, trois principales remarques ont été dégagées par les participants.

- la mention faite au titre 146 qui considère que le problème dont souffre le système judiciaire est, avant tout un problème d'hommes, n'a pas été jugée pertinente par les participants car en réalité ce s'est pas tant un problème d'homme que de capacités et de conditions générales de travail.

- le texte gagnerait plus en clarté si les documents et textes de lois auxquels il fait référence étaient annexés au rapport selon certains participants.

Quelques remarques ont porté sur l'absence de pertinence et de détail quant au diagnostic fait par le rapport resté sur quelques points vague et prudent notamment quant il s'agit de poser des problématiques aussi importante que le danger de la corruption.

Sur ce fléau les participants ont déploré une certaine timidité.

Les participants ont mentionnés certains préalables qui doivent accompagner la réforme pour lui garantir le plein succès.

Parmi ces mesures l'accent a été mis sur les moyens financiers.

En effet, les participants ont considérés que la part du budget de l'Etat accordé au Ministère de la Justice (moins de 1 %) a toujours été l'obstacle qui réduit aux lettres mortes toutes les initiatives et réformes jusque là menées dans le secteur. Pour palier à cette incohérence il convient de prendre conscience que cette réforme ambitieuse fait appel a des moyens financiers à disponibiliser dans le cadre de la nouvelle volonté politique manifeste de reforme.

Les participants ont souligné également, toujours pour le succès de la réforme, le renforcement de l'inspection générale considéré comme l'un des moyens de mesurer et d'évaluer les potentialités et les rendements afin d'asseoir un véritable système objectif de sanction et de récompense. Des moyens matériels et humains supplémentaires sont à mettre à la disposition de l'inspection générale.

Le principe de la récompense et de la sanction basé sur des considérations objectives a été retenu comme moyen de stimuler la productivité dans le secteur de la justice ou le laisser-aller, l'absentéisme, l'irrégularité des audiences, l'indiscipline et la corruption empêchent le service public de jouer son rôle.

Dans cet ordre d'idées, on note également les propositions des participants relatives à la responsabilisation des juridictions en matière de gestion directe de leurs ressources jusqu'ici centralisées par le Ministère, et l'octroi de garanties d'immunité et de protection nécessaires aux magistrats particulièrement dans l'exercice de leur fonction.

A cet égard, les participants ont souligné l'importance du renforcement des capacités des conditions de travail des auxiliaires de justice dont dépend, en grande partie, le travail judiciaire.

Les greffiers sont, de l'avis de tous, les laissés pour compte de toutes les réformes en dépit de leur rôle primordial dans le service public de la justice, non seulement leur nombre est insuffisant. A titre d'exemple aucune cour d'appel à l'intérieur du pays ne dispose de greffier en chef mais aussi les conditions de travail et les avantages perçus sont de l'avis de tous à améliorer.

Par ailleurs les professions judiciaires libérales qui concourent au fonctionnement du secteur judiciaire sans être des fonctionnaires du département doivent être l'objet d'une attention particulière notamment les avocats, les notaires, les huissiers, les experts judiciaires et les interprètes. Il faudra créer dans les meilleurs délais un ordre national des experts pour organiser cette profession et créer également un corps des interprètes afin de mettre en place un dispositif capable d'assurer la prise en charge des différentes langues nationales dans le débat judiciaire pour éviter la justice exclusive ou sélective.

Une mention spéciale a été accordée aux Officiers de police judiciaire qui concourent à leur tour au travail judiciaire. Les procès-verbaux sont parfois la base essentielle du dossier ; aussi il doivent être menés par un personnel compétent, intègre, formé et de préférence sous l'autorité de la justice et particulièrement du parquet.

Les conditions de travail pour mettre le personnel judiciaire dans des conditions convenables lui permettant d'accomplir sa mission et le soustraire aux pressions extérieures ont conduit les participants à souhaiter une augmentation substantielle des salaires, gage de l'indépendance.

Cette augmentation fondamentale doit tenir compte du coût de la vie et être à titre indicatif selon certains participants homologuée aux pays limitrophes.

L'amélioration des conditions matérielles doit concerner par ailleurs le logement à travers ma création de cités pour les magistrats et les greffiers et le transport.

En ce qui concerne la formation, les participants ont considéré qu'effectivement toute action de réforme de la justice suppose la mise à la disposition du département d'un personnel judiciaire qualifié et remplissant les conditions et exigences de la probité et du professionnalisme.

Le constat actuel fait, de toute évidence, ressortir une insuffisance au niveau des compétences et de la formation d'une partie des magistrats.

Les moyens nécessaires pour combler ces lacunes doivent être mis en place notamment par une formation de base solide, plus d'exigence en matière de qualité morale et capacité humaine, une formation continue et diversifiée. Etant donné que certains magistrats sont formés dans une langue et d'autre formés dans une autre, certains sont formés en droit et d'autre en Cheria, cette formation pluridisciplinaire doit conduire à un bilinguisme. Par ailleurs la formation doit être adaptée et spécialisée, son contenu plus professionnel, car souvent la formation professionnelle se réduit à une reprise des cours de généralité de droit de base.

La formation, aussi bien de base que continue, a été soulignée à plusieurs reprises comme un fondement de la réforme.

Eu égard à la dualité de la formation des magistrats, la formation croisée en matière de discipline est nécessaire afin de permettre un complément nécessaire en cheria aux juristes formés dans les Universités et inversement assurer une formation en droit aux magistrats formés en cheria dont les connaissances sont le plus souvent limitée en matière de droit bancaire, des assurances ou du travail.

La formation devrait, selon les participants toucher les discipline nouvelles comme le droit des enfants à la suite de l'adoption recente du code de protection pénale du mineurs mais aussi des disciplines qui sont par nature impliquées dans l'activité judiciaire tel que les inspecteurs du travail qu'il faudra recruter les conseillers des tribunaux du travail et le personnel pénitentiaire le plus souvent non spécialisé et peu adapté.

Quelques points divers ont été abordés sans dégager une tendance particulièrement claire notamment le cas des femmes magistrats dont l'absence est déploré par certains participants qui soulignent et mettent en avant que rien n'empêche, sur le plan du droit Mauritanien, les femmes d'accéder au statut de la magistrature.

Enfin, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique a pour sa part remercié l'assistance pour leur patience en dépit de ces derniers jours de Ramadan, il a rappelé qu'il est reste fidèle au cours de cet atelier des instructions qui ont été données aux membres du gouvernement pour rester des observateurs neutres.

Il se félicite de la qualité des interventions et du débat de façon générale.

Il a rappelé que le comité avait 60 jours pour cette tâche difficile réalisée grâce au concours précieux des compétences techniques associés tel que les anciens présidents des cours suprêmes, procureurs généraux, anciens bâtonniers et personnalités de haut niveau en matière juridique.

Cela dit les remarques et observations seront selon lui prises en compte.

Modérateurs :

- **Ba Mohamed El Ghali**, Ancien Magistrat
- **Mohamedou Ould Ahmedou Benba**, Professeur Université
- **Mine Ould Abdoullah**, Avocat

Rapporteurs :

- **Ahmed Salem Ould Bouhoubeiny**, Avocat
- **Ba Ramata Samba**, Conseiller Juridique BCM
- **Mohamed Ould Cheikh**, Avocat